## **CONDITIONS DE VENTE**

## VENTE VOLONTAIRE

La vente est faite au comptant.

Les acquéreurs paieront, en sus des enchères 20% TTC.

Le règlement est possible en espèces jusqu'à 3 000€, par carte bancaire ou par chèque.

En cas de paiement par chèque, l'enlèvement pourra être reporté au paiement certain de la provision.

L'exposition permettant aux acquéreurs d'examiner les objets et de se rendre compte de leur état, aucune réclamation ne sera admise après le prononcé de l'adjudication. Les poids et dimensions sont fournis à titre indicatif. Les tableaux sont indifféremment encadrés ou non, l'état des cadres n'est pas garanti.

Les demandes d'enchères téléphoniques devront impérativement être accompagnées de copie de pièce d'identité et de coordonnées bancaires.

Les commissaires-priseurs se réservent la possibilité d'obtenir une caution pour accepter les enchères téléphoniques.

Ils ne sont nullement responsables en cas de défaut de liaison téléphonique.

Les expéditions sont à la charge des acquéreurs et sous leur entière responsabilité, après réception d'une décharge de leur part.

## **VENTE JUDICIAIRE**

La vente est faite au comptant.

Les acquéreurs paieront, en sus des enchères 14.40% TTC. Le règlement est possible exclusivement par carte bancaire ou espèces jusqu'à 3 000€. Les chèques ne sont pas acceptés.

Les demandes d'enchères téléphoniques et les ordres d'achat ne seront acceptés que si un chèque dont le montant déterminé avec l'étude, est transmis aux commissaires-priseurs 48 heures avant la vente.

L'acheteur exportant en dehors de l'Union Européenne sera remboursé de la TVA sur présentation du document douanier d'exportation dans le délai de un mois ; l'acheteur exportant dans l'Union Européenne sera détaxé sur présentation de son numéro intracommunautaire et sur justificatif de passage de frontière.